

Lignes de conduite des Gee-Gees de l'Université d'Ottawa

Programmes interuniversitaires de SIC

Bienvenue chez les Gee-Gees de l'Université d'Ottawa! Le Service des sports est fier de sa longue tradition d'excellente sportive. Nous reconnaissons tous les sacrifices que vous faites comme étudiant-athlète et nous sommes impatients de célébrer vos succès. Nous savons également que le sport occupe une place spéciale à l'Université et dans la communauté locale. L'Université d'Ottawa et le Service des sports a donc de hautes attentes envers vous à titre de représentant de votre équipe, de votre école et de votre communauté. Notre **présence** et notre **statut** dans ces communautés requièrent un haut niveau de **responsabilité**, un standard que nous partageons et que nous cherchons tous à atteindre.

Nous vous avons choisi comme étudiant-athlète pour vous donner l'occasion de poursuivre votre quête de l'excellence en sport, mais aussi parce que nous croyons que vous cadrez dans notre vision positive d'un étudiant-athlète.

Profitez du privilège que vous avez d'être un étudiant-athlète à l'Université d'Ottawa et du même coup, rendez vous et votre institution fiers de votre contribution. Les étudiants-athlètes représentent les Gee-Gees en tout temps, même s'ils ne sont pas sur le campus ou en compétition. Gee-Gee un jour, Gee-Gee toujours.

La mission du Service des sports est « d'enrichir l'ensemble de l'expérience universitaire en engageant notre communauté à la vie active et au sport. » Comme étudiants-athlètes, vous jouez un rôle important dans cette mission et ces lignes de conduite sont conçues pour vous donner l'occasion de nous aider à accomplir notre mission.

Notre engagement envers les sports interuniversitaires

L'objectif du Service des sports est de devenir un leader sur le plan du sport et de la vie active. En regard aux sports interuniversitaires plus particulièrement, notre objectif est d'offrir des occasions de compétition, de célébrer et de pousser l'excellence dans certains sports de SIC sélectionnés, en plus d'amener de la visibilité, de l'excitation et un attachement envers le nom et la marque des Gee-Gees.

Ce que nous visons :

- Un environnement d'excellence dans lequel l'étudiant-athlète se trouve au centre.
- L'équité des genres dans la programmation.
- Une expérience sportive de qualité pour tous les étudiants-athlètes.
- Des occasions de compétition pour les étudiants-athlètes dans un contexte de franc-jeu.
- La reconnaissance de nos étudiants-athlètes et de nos entraîneurs comme leaders dans leur sport.
- Des programmes sportifs de qualité qui enrichissent la vie des étudiants-athlètes.
- Un environnement sportif tolérant et respectueux des différences individuelles et des choix, en dépit de la race, la religion, l'orientation sexuelle, etc.

Les valeurs du Service des sports nous aident à prendre des décisions et des actions constantes et fondées.

Comme membres du Service de sports :

- Nous sommes justes, honnêtes et ouverts dans nos actions et nos communications.
- Nous respectons les différences individuelles des personnes.
- Nous encourageons l'innovation, la créativité et la prise de risques.
- Nous célébrons nos succès et nous partageons nos échecs.
- Nous sommes dévoués à prendre nos responsabilités et notre part de charge de travail.
- Nous faisons face aux problèmes ouvertement, directement et rapidement.
- Nous respectons les niveaux d'autorité et les compétences de chacun.
- Nous serons des partenaires des SUO, du RSEQ et de SIC pour en faire des succès.
- Nous respectons les droits des autres établissements.

Politiques

1. Politique des médias sociaux

Les étudiants-athlètes sont sous le feu des projecteurs non seulement sur le terrain ou la piste, mais aussi sur les médias sociaux. Bien que vous ayez des comptes personnels, tout ce que vous affichez peut être vu par le public, les médias et les autres. Les étudiants-athlètes représentent les Gee-Gees en tout temps, même lorsqu'ils ne sont pas sur le campus ou en compétition. Gee-Gee un jour, Gee-Gee toujours.

Les étudiants-athlètes ne rédigeront pas, ne partageront pas et n'afficheront pas de notes, de textes, de photos ou tout autre contenu à caractère offensif qui donnerait une mauvaise image de leur équipe, d'autres personnes, de l'université ou d'eux-mêmes. Ils n'afficheront pas de contenu qui pourrait être considéré comme étant peu flatteur ou préjudiciable. Les étudiants-athlètes encourageront aussi les autres à utiliser les médias sociaux de manière responsable.

Les étudiants-athlètes sont sujets à subir des sanctions s'ils ne respectent pas la politique des médias sociaux du Service des sports.

Je reconnais avoir lu la politique des médias sociaux du Service des sports et compris que je dois m'y conformer. Initiales _____

2. Politique contre le harcèlement et la discrimination

Un individu a le droit d'être protégé contre toute forme de harcèlement et de discrimination comme stipulé dans le Code des droits de la personne de l'Ontario. Ceci comprend, sans s'y limiter : le harcèlement sexuel, le harcèlement fondé sur le genre, la race, l'ethnicité, la religion, les croyances, un handicap et l'orientation sexuelle. (uOttawa Politique 67a : [Prévention du harcèlement et de la discrimination](#)).

S'entend de la discrimination :

- a) Une distinction, intentionnelle ou non, directe ou indirecte, fondée sur la race, l'ascendance, l'origine ethnique, la croyance, le lieu d'origine, la couleur, la citoyenneté, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle et l'expression de celle-ci, l'âge, la grossesse, l'état matrimonial, l'état familial, l'existence d'un casier judiciaire, l'allégeance politique, la croyance religieuse, une incapacité ou les moyens de composer avec une incapacité; et

- b) Qui a pour effet de créer des barrières ou des obligations, des désavantages ou des situations de traitement inégal qui privent une personne, en totalité ou en partie, de la possibilité de se prévaloir de privilèges, d'avantages ou de droits politiques, sociaux ou économiques accessibles aux autres membres de la société.

Le harcèlement signifie des remarques ou des gestes vexatoires de la part d'une personne qui sait ou devrait raisonnablement savoir que ces remarques ou ces gestes sont importuns. Un seul incident importun, s'il est grave, peut être suffisant pour appuyer une allégation de harcèlement. Le harcèlement comprend des remarques ou des comportements harcelants qui consistent à intimider, à humilier, à ébranler ou à dominer une personne en la rabaisant, en la rendant mal à l'aise ou en l'humiliant, ou en proférant des propos abusifs ou des menaces.

Le **harcèlement sexuel** est un type de harcèlement caractérisé par l'un ou l'autre des comportements suivants :

- a) Avances sexuelles ou intérêt sexuel non recherché d'une personne qui sait ou qui devrait raisonnablement savoir qu'un tel intérêt n'est pas souhaité;
- b) Promesse explicite ou implicite d'une récompense à quiconque acquiescera à une demande de nature sexuelle;
- c) Menace implicite ou explicite d'exercer des représailles ou représailles exercées à la suite d'un refus à l'égard d'une demande de nature sexuelle;
- d) Relation à caractère sexuel qui constitue un abus de pouvoir dans une relation d'autorité; ou
- e) Remarque ou comportement à connotation sexuelle pouvant être raisonnablement perçus comme nuisibles, d'un point de vue psychologique et émotionnel, pour le travail ou les études (atmosphère empoisonnée).

Les étudiants-athlètes n'engageront et n'encourageront aucune forme de harcèlement ou de discrimination, ce qui comprend le harcèlement sexuel, et n'y participeront pas, et sont sujets à subir des sanctions s'ils ne respectent pas la politique contre le harcèlement et la discrimination de l'Université.

Je reconnais avoir lu la politique contre le harcèlement et la discrimination et compris que je dois m'y conformer. Initiales _____

3. Politique sur les initiations

Le terme initiation est un terme générique qui comprend toutes les actions et les activités qui ne participent pas au développement positif d'une personne, qui blessent ou tentent de blesser une personne de manière physique ou morale ou de provoquer de l'anxiété, qui peuvent humilier, déshonorer ou discréditer une personne, en dépit de l'endroit, de l'intention ou du consentement des participants. Dans ce cas, ce terme représente un processus d'initiation impliquant du harcèlement.

Les étudiants-athlètes ont la responsabilité de devenir des ambassadeurs de l'Université d'Ottawa, du Service des sports et de leur sport et d'éviter de se livrer à des activités qui pourraient causer des blessures personnelles et impliquer de l'intimidation ou du harcèlement.

Le Service des sports encourage les activités de renforcement d'équipe, mais nous interdisons les programmes d'initiation qui impliquent la consommation d'alcool par les participants. Les initiations qui

changent l'apparence physique d'un individu, par exemple le rasage des cheveux ou des sourcils, vont à l'encontre des politiques du Service des sports et sont donc interdites. Les séances d'initiation ne doivent en aucun cas être dégradantes et violer les « droits » des participants.

Les étudiants-athlètes ne participeront pas à ce type de rituel d'initiation et sont sujets à subir des sanctions s'ils ne respectent pas la politique sur les initiations du Service de sports.

Je reconnais avoir lu la politique sur les initiations du Service des sports et compris que je dois m'y conformer. Initiales _____

4. Politique sur l'alcool et les substances illégales

Consommez de l'alcool de façon modérée et responsable si vous le faites et soyez vigilant afin que vos coéquipiers fassent de même. Bien entendu, prévoyez une autre solution pour le retour à la maison si vous conduisez votre voiture pour vous rendre à un endroit où des consommations alcoolisées sont offertes. Encore une fois, ayez un comportement adulte et responsable et évitez de consommer des produits qui pourraient réduire votre jugement et encouragez vos coéquipiers à faire de même.

L'âge légal pour la consommation d'alcool en Ontario est de 19 ans et au Québec de 18 ans. Le Service des sports ne cautionne en aucun temps l'utilisation d'une substance illégale ou interdite selon les lois provinciales et/ou fédérales.

Les étudiants-athlètes doivent s'abstenir de consommer de l'alcool ou des substances illégales/interdites en route vers un événement sportif, une compétition, une pratique, ou au retour et dans leur chambre d'hôtel. La consommation ou la possession d'alcool ou de substance illégale ou interdite lors des déplacements de l'équipe est strictement défendue. Une politique de tolérance zéro pour l'alcool et toute substance illégale ou interdite s'applique à tous les chauffeurs des véhicules d'équipe.

Lors des événements organisés par le Service des sports ou ceux organisés par le SUO, le RSEQ ou des établissements membres de SIC où de l'alcool pourrait être servi, les étudiants-athlètes devront respecter les lois provinciales et/ou fédérales et se conduire de manière responsable.

Les entraîneurs ont le droit d'appliquer des politiques plus strictes relatives à l'alcool pour leur équipe respective.

Les étudiants-athlètes doivent éviter de consommer de l'alcool et des substances illégales/interdites de manière inappropriée et excessive et ils sont sujets à subir des sanctions s'ils ne respectent pas la politique sur l'alcool du Service de sports.

Je reconnais avoir lu la politique sur l'alcool et les substances illégales du Service des sports et compris que je dois m'y conformer. Initiales _____

5. Politique sur les voyages

Tous les membres de l'équipe et les entraîneurs doivent effectuer le voyage aller-retour avec l'équipe pour toutes les compétitions. L'entraîneur-chef avisera les étudiants-athlètes des détails du voyage, des heures de départ et de retour et des autres informations pertinentes. Si les étudiants-athlètes ne voyagent pas avec l'équipe, ils doivent remplir le formulaire d'autorisation de voyage et le faire approuver par l'entraîneur-chef.

- Les étudiants-athlètes sont PERSONNELLEMENT RESPONSABLES des frais supplémentaires de la chambre, autres que les frais de base pour la chambre.
- Les étudiants-athlètes sont PERSONNELLEMENT RESPONSABLES de tous les dommages à la chambre ou de tout article déclaré disparu de la chambre.
- L'entraîneur-chef est responsable d'éduquer et de superviser continuellement les étudiants-athlètes en fonction de ces lignes de conduite et il doit prendre les actions appropriées lorsque nécessaire.
- Avant de partir pour un voyage d'une nuit ou plus, les entraîneurs devraient donner à leurs étudiants-athlètes le nom et le numéro de téléphone de l'hôtel. Nous encourageons les étudiants-athlètes à donner toute l'information du voyage (heure de départ et de retour, hôtel et numéros de téléphone) à leur colocataire ou à leur lieu de résidence en cas d'urgence.
- Personne, à l'exception des membres de l'équipe et du personnel autorisé, ne peut se trouver dans la chambre d'hôtel de l'un des membres de l'équipe.
- Les boissons alcoolisées ne sont pas permises dans les chambres d'hôtel des membres de l'équipe (veuillez vous référer à la politique sur l'alcool et les substances illégales).

Les étudiants-athlètes doivent se comporter de manière responsable lorsqu'ils voyagent et sont sujets à subir des sanctions s'ils ne respectent pas la politique sur les voyages du Service de sports.

Je reconnais avoir lu la politique sur les voyages du Service des sports et compris que je dois m'y conformer. Initiales _____

6. Politique antidopage

Comme membres du Sport interuniversitaire canadien, tous les étudiants-athlètes doivent se conformer aux politiques du Centre canadien pour l'équipe dans le sport (CCES). Consultez la [zone des athlètes du CCES](#) pour obtenir plus de renseignements.

Séminaire de formation sur les drogues

Pour être admissibles, tous les étudiants-athlètes de SIC doivent compléter le programme de formation sur les drogues, disponible en ligne, avant le début de la saison. Ce programme vise à fournir la même information à jour à tous les étudiants-athlètes. Ceci peut être effectué au moment qui convient le mieux à l'étudiant-athlète.

Contrôle antidopage

Les étudiants-athlètes de SIC et les entraîneurs doivent savoir qu'ils peuvent subir des tests de dépistage des drogues de manière aléatoire et sans préavis selon les lignes directrices du CCES. Ces lignes directrices interdisent également la consommation de cannabinoïdes (marijuana et les produits dérivés). Un résultat positif entraînera des sanctions envers l'étudiant-athlète.

Les étudiants-athlètes ne doivent pas consommer de substance illégale ou interdite et sont sujets à subir des sanctions s'ils ne respectent pas la politique antidopage du Service de sports.

Je reconnais avoir lu la politique antidopage du Service des sports et compris que je dois m'y conformer.
Initiales _____

Mon engagement comme étudiant-athlète des Gee-Gees de l'Université d'Ottawa

Je reconnais qu'il s'agit d'un honneur et d'un privilège, et non d'un droit, de faire partie de la longue et fière tradition des sports interuniversitaires à l'Université d'Ottawa. Je comprends que l'Université d'Ottawa s'attend à ce que je me développe sur le plan personnel, que je réussisse mes études et que je connaisse du succès sportif.

Je comprends que je suis parmi les étudiants les plus visibles sur le campus et dans la communauté en général et que les attentes envers mon comportement sont plus élevées. Ainsi, je comprends que je dois faire preuve de jugement et que je dois me comporter de manière consciencieuse, intègre et respectueuse envers les autres en tout temps.

Je comprends que je me représente moi-même et que je représente mes coéquipiers lorsque je participe à des compétitions interuniversitaires, assiste à des cours et socialise avec des amis et d'autres personnes dans la communauté universitaire et en général. Mes actions peuvent avoir des répercussions sur moi, mais aussi sur mes coéquipiers et la grande famille des Gee-Gees. Ainsi, je nous représenterai de manière positive et consciencieuse.

Je comprends que je suis régi par les règles des SUO, du RSEQ et de SIC et que je dois m'y conformer. Dans l'esprit de ces organisations, je reconnais que comme étudiant-athlète, je me suis engagé envers mes études et le sport.

Je comprends que tout incident de nature criminelle sera rapporté aux autorités compétentes.

Je comprends qu'aucune politique ne peut traiter, de manière précise, de toutes les situations qui peuvent avoir lieu. Lorsqu'une politique ne traite pas d'un comportement précis, je dois me comporter de manière socialement responsable dans le respect des autres. Je comprends que la logique et le bon sens seront utilisés lorsque des politiques explicites n'existent pas.

Je comprends également que les entraîneurs-chefs peuvent établir des politiques plus strictes pour leur propre équipe.

Avec qui puis-je parler de manière CONFIDENTIELLE si j'ai des questions ou des inquiétudes par rapport à ce document ou toute autre situation contraire à ces lignes de conduite?

- Entraîneur-chef
- Agente de conformité et des services aux étudiants-athlètes – Danika Smith
- Directeur adjoint des programmes – Colin Timm

Merci à l'Université Brock, l'Université de Boston, l'Université McMaster, l'Université Trent, l'Université du Québec à Montréal, l'Université Wilfrid Laurier, l'Université Western, l'Université de Windsor.

En signant ce document, je comprends que je suis responsable de mon comportement et de lire et de comprendre les politiques, pratiques et procédures qui s'appliquent à moi à l'Université d'Ottawa et de m'y conformer.

Nom de l'étudiant-athlète (lettres moulées)	Signature	Date
--	-----------	------

Nom du témoin (lettres moulées)	Signature	Date
------------------------------------	-----------	------

USAGE INTERNE SEULEMENT

Document reçu par : _____

Date : _____